



CONSIGNES DE SECURITE SANITAIRE OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE LA REPRISE DES ACTIVITES EN PERIODE DE DECONFINEMENT

Les consignes suivantes seront obligatoirement appliquées par les membres du club pour pouvoir pratiquer le ball trap sur le stand du BTC Arédien. Seuls les entrainements sont autorisés, toute compétition est interdite jusqu'à nouvel ordre.

- **Respect des gestes barrières**, distanciation physique en toutes circonstances et tout rassemblement de plus de 10 personnes interdit.
- A l'arrivée sur le stand **inscription sur le registre de présence munit de sa licence et signature des consignes sanitaires.**
- Affichage de panneaux d'informations aux entrées des espaces d'activités expliquant les indications « de bonne conduite » : éviter les contacts, gestes barrières, responsabilité de chacun.
- Accès au **stand réservés aux seuls licenciés FFBT du BTC Arédien**, sans accompagnant (sauf pour les mineurs).
- Mise à disposition en permanence de gel hydroalcoolique pour tous (tireurs et staff).
- Nettoyage fréquent et désinfection des espaces communs.
- Organisation du parking pour éviter les proximités.
- Port du masque à l'appréciation de chacun.
- Pour le règlement des planches soit par chèques ou en espèces en prévoyant l'appoint dans la mesure du possible.
- Le club house sera réserver pour les inscriptions, demande de licence et règlement des planches, une personne à la fois dans le club house.
- Chaque tireur utilise son propre matériel de tir
- Le matériel de tir ou autre doit être porté par le tireur ou laissé dans le véhicule
- Chaque participant s'engage à respecter les mesures barrières et à respecter les règles énoncées dans le cadre du déconfinement.
- **3 tireurs par planches** inscription dans l'ordre d'arrivée à l'entrée du club house.
- Les râteliers seront inutilisables ainsi que les chaises, bancs, tables non indispensables.
- Le remplissage des machines sera exécuté uniquement par le personnel ou les collaborateurs bénévoles désignés par le club.
- Au départ ne pas oublié de remplir de registre de présence.
- Le bureau se réserve le droit de fermer le club en cas de débordement et non-respect des consignes.

Le club est en droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes en vigueur.

Le / /

Signature (précédé de la mention lu et approuvé)